



Editorial

Vous avez été nombreux à exprimer votre intérêt pour baptiser le bulletin d'informations communales. Près de cinquante Corbeaux ont pris leur plume pour participer au concours lancé en août dernier.

Composé de Mesdames Agnès de Boer et Catherine Schmutz, ainsi que du syndic, le jury a choisi trois titres parmi les propositions reçues. M. et Mme Branche gagnent le premier prix avec « Corbeaux News ». Mme Cindy Cailler et Mme Pamela Hunziker emportent les deuxième et troisième places avec leur proposition, respectivement « L'Echo des Corbeaux » et « La Gazette des Corbeaux ». Le Jury a accordé sa préférence à « Corbeaux News » pour le clin d'œil amical donné aux nombreux étrangers venus à Crans pour partager la légendaire convivialité des Corbeaux. La municipalité et les membres du jury ont accueilli les gagnants pour leur remettre une dive bouteille du Château. La municipalité remercie chaleureusement tous les participants au concours pour le titre de ce bulletin d'information.

Le Conseil Communal a approuvé le budget 2012 de la commune lors de sa séance du 31 octobre dernier. Quelle est la composition des revenus communaux? Et celle de ses dépenses? Quelle est la part des recettes communales restituée au Canton et celle dont la Municipalité peut disposer pour tenir le ménage communal et investir dans les infrastructures communales? Ce bulletin devrait apporter quelques réponses aux questions que vous vous posez sur l'emploi de vos impôts. Puisse-t-il aussi contribuer à entretenir un dialogue citoyen sur la conduite du ménage communal.

Crans participe au projet de construction de la nouvelle STEP intercommunale avec 10 autres communes de Terre Sainte. Les SITSE, soit les

Dans ce numéro

Editorial	1
Où vont nos impôts ? Réponses dans les comptes communaux	2
Changements dans le personnel communal	5
Echos du village	6
Informations communales	8

Services Industriels de Terre Sainte et Environs, sont le maître de l'ouvrage qui sera construit sur le territoire de la commune de Commugny et qui sera relié aux communes partenaires par 14 km de canalisations. La phase d'étude et d'enquête publique est terminée. Les travaux commencent en février 2012. Vous trouverez de plus amples informations sur cet important projet pour notre commune et pour la région dans « Le con(mp)teur d'eau », la feuille d'information des SITSE jointe à ce numéro de Corbeaux News.

Jean-Léon Blanc, Syndic



Un nouveau banc à Crans : généreux cadeau offert aux Corbeaux par Mme Frédérique Lorenceau, sur sa propriété, à l'angle de la Rue des Artisans et de la Rue du Bugnon. Merci!



Où vont nos impôts ? Réponses des comptes communaux

Payer ses impôts est un geste éminemment citoyen. C'est la participation de chacun aux coûts des services qu'il reçoit de l'Etat, du canton ou de la commune. C'est la contribution individuelle au financement des équipements et des infrastructures nécessaires à tous.



L'obligation de payer donne le droit d'être au moins informé sur l'usage que les pouvoirs publics font de l'argent des contribuables. De plus, les citoyens peuvent en principe utiliser leurs droits de referendum et d'initiative pour intervenir dans le débat sur la fixation et sur l'utilisation des impôts. Ils sont aussi en droit d'exiger des autorités un usage responsable et transparent des deniers publics. Cependant, la fiscalité est une matière compliquée que l'on aborde en maugréant lors de la déclaration d'impôts, pour l'oublier le plus vite possible ensuite.

Cet article n'a pas la prétention de faire une analyse exhaustive de la situation financière de notre commune. Il vise simplement à informer les Corbeaux sur les principales caractéristiques de l'évolution passée des finances communales et à ouvrir une perspective sur 2012 avec le budget adopté récemment par le Conseil communal. Les chiffres présentés ici sont issus des documents officiels de la commune et du canton. Ils sont

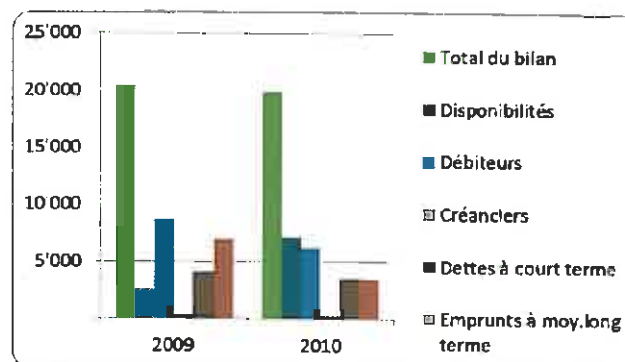
disponibles dès 2009 sur www.crans-pres-celigny.ch, ainsi que les graphiques de cet article, en plus grande taille.

Un bilan très sain

Le bilan reflète l'état de nos richesses et de nos dettes. Le total est proche de CHF 20 millions dans les comptes de 2009 et 2010. A noter que les actifs disponibles (disponibilités

Comparaison de quelques postes du bilan

CHF milliers



et débiteurs) sont largement supérieurs aux passifs exigibles (créanciers, dettes à court, moyen et long terme). La commune a de quoi rembourser ses dettes au comptant.

Cet excédent de liquidités provient à la fois de bons revenus fiscaux ainsi que de la gestion prudente des autorités municipales depuis de nombreuses années.

Actifs

Comme indiqué ci-dessus, les actifs sont caractérisés par un niveau élevé de liquidités rapidement mobilisables. Les débiteurs représentent pour plus de 85% les impôts communaux non encore versés par le canton percepteur.

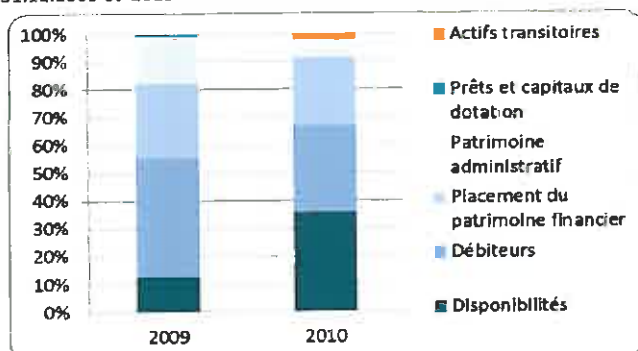
En plus de la part prépondérante des disponibilités et des débiteurs, le graphique suivant montre les deux autres composantes



importantes des actifs au bilan: le patrimoine financier et le patrimoine administratif. Le patrimoine financier comprend principalement les immeubles de rendement dont la commune

Structure des actifs au Bilan de Crans

31.12.2009 et 2010

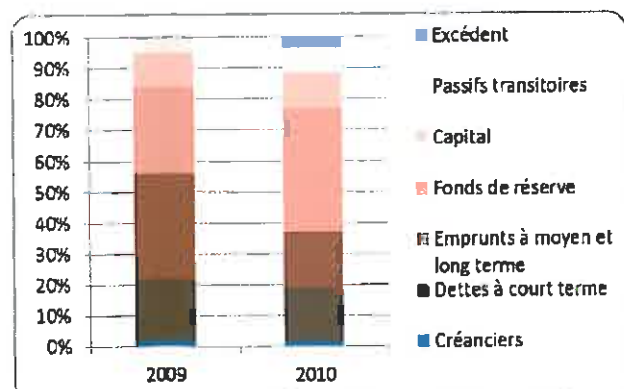


est propriétaire. En raison des amortissements effectués, la valeur au bilan est très inférieure à la valeur de marché. Le patrimoine administratif est composé des bâtiments communaux tels le centre communal ou l'école, ainsi que des ouvrages de génie civil et du poste « mobilier et machines ». De nombreux postes de cette rubrique sont amortis à CHF 1; les autres sont en cours d'amortissement.

Passifs

Au passif, les dettes à court terme se montent à CHF 3.5 millions à fin 2010 ; elles seront

Structure des passifs au Bilan de Crans



remboursées avec la liquidité disponible avant

fin 2011; il restera ensuite une dette à moyen terme de CHF 3.5 millions.

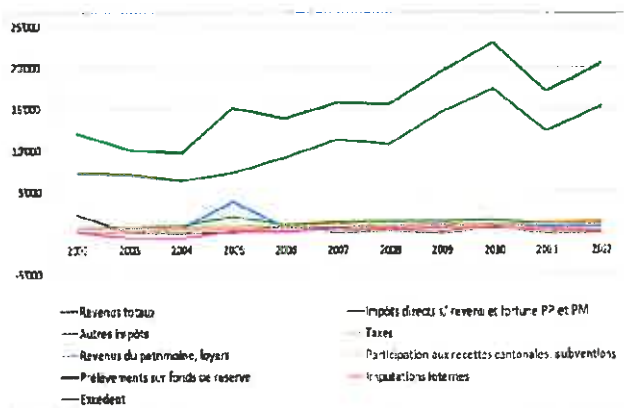
Les bons résultats 2010 ont permis de rembourser une part importante de la dette à long terme et d'augmenter en plus le fonds de réserve de façon significative de CHF 5.6 millions en 2009 à CHF 7.9 millions en 2010. Ce fonds permettra notamment de financer des projets d'aménagement liés à la révision en cours du Plan Général d'Affectation - PGA - de la commune.

Revenus: prévisions difficiles

Le tableau suivant illustre la progression du revenu total de Crans et de ses composantes selon les comptes de 2002 à 2010 et selon les budgets de 2011 et 2012.

Evolution du revenu total et de ses composantes

Comptes de 2002 à 2010 et budgets 2011 et 2012; CHF milliers



Il ressort de ce tableau que le revenu total croît, mais irrégulièrement, de 2002 à 2010. Par contre, les budgets 2010 et 2011 prévoient un retournement de tendance. Ce sont à l'évidence les impôts directs des personnes physiques, PP (CHF 17,4 mio. en 2010), et des personnes morales, PM (CHF 0.05 mio. en 2010), qui forment la majorité des revenus et influencent en priorité l'évolution du revenu total de la commune. Les impôts directs représentent en moyenne 70% du revenu total, voire 76% si on y ajoute les autres impôts, tels les droits de mutation et de succession. Les autres revenus communaux sont quasi stables sur la période observée, à



l'exception des revenus du patrimoine qui marquent une pointe en 2005 en raison de la vente d'un terrain dans le périmètre de l'ancienne école.

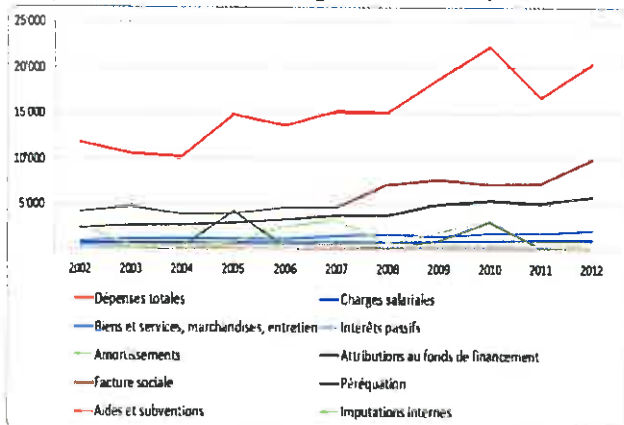
Vu l'importance de la part des impôts directs dans le revenu total, la conjoncture économique joue un rôle déterminant dans l'appréciation des recettes fiscales. Cet effet conjoncturel est pris en compte dans les budgets 2011 et 2012.

Les encaissements d'impôts en 2011 laissent toutefois entrevoir un résultat un peu supérieur au budget. L'arrivée de nouveaux contribuables en 2011 et en 2012 devraient par ailleurs compenser un peu l'effet conjoncturel.

Dépenses communales: ménage communal sous contrôle, mais prévisions très incertaines pour les transferts obligatoires

De même que pour le revenu total, la dépense totale croît irrégulièrement de 2002 à 2010, avec un retournement de tendance aux budgets 2011 et 2012.

Evolution des dépenses totales de Crans et de ses composantes
Comptes de 2002 à 2010 et budgets 2011 et 2012; CHF milliers



Sur la période de 2002 à 2012, la dépense totale de la commune comprend des prélèvements obligatoires du canton et de collectivités locales pour plus de 65% en moyenne et varient entre 48% en 2005 et 78% au budget 2012! Les dépenses du

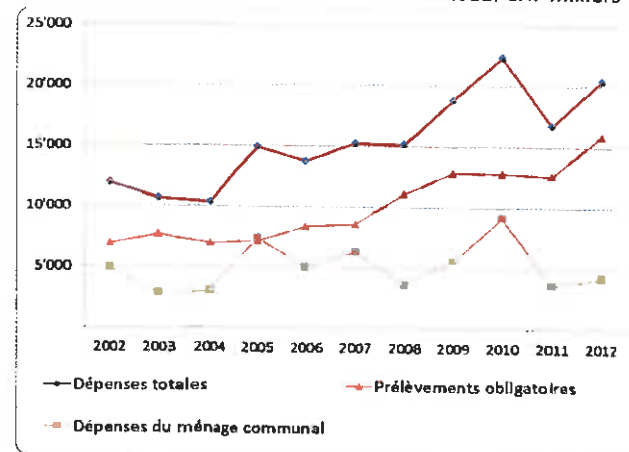
ménage communal correspondent ainsi à environ 35% des dépenses totales en moyenne, avec une variation située entre 27% en 2012 et 52% en 2005. Si l'on considère que les prélèvements obligatoires du canton varient fortement d'une année à l'autre et que ceux-ci ne sont connus qu'à partir de fin octobre, début novembre, on comprend, vu leur importance, que la prévision des dépenses relève de l'incertain. C'est pourtant une composante essentielle de la fixation du taux communal d'imposition.

Dans ce contexte, les dépenses du ménage communal sont maintenues prudemment sur un niveau relativement stable ou en faible augmentation. Les années de baisse des prélèvements obligatoires sont mises à profit pour effectuer des amortissements extraordinaires ou pour constituer des réserves diverses.

Le tableau suivant illustre la progression des dépenses obligatoires et de celles du ménage communal par grandes familles, selon les comptes de 2002 à 2010 et selon les budgets de 2011 et 2012.

Evolution des dépenses de Crans par familles

Comptes de 2002 à 2010 et budgets 2011 et 2012; CHF milliers



Les prélèvements obligatoires comprennent la facture sociale, les charges de péréquation et diverses aides et subventions versées par la commune au canton et aux collectivités locales. De CHF 4 mio. en 2004 et CHF 7.3 mio. en 2010, les charges sociales passent à CHF 9.9 mio. au budget 2012, dont CHF 9.1 mio. pour la facture sociale. A ces montants



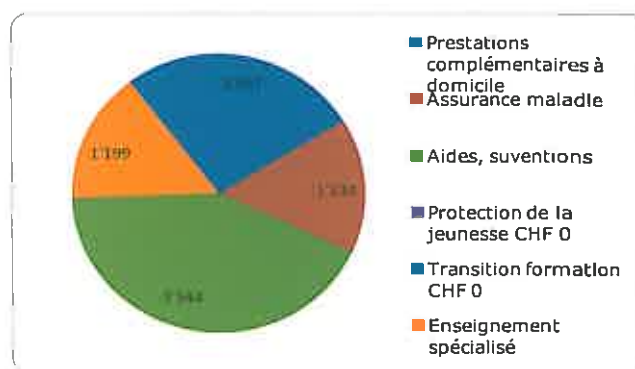
s'ajoutent CHF 6.9 mio. au budget 2012 pour le paiement des charges intercommunales, dont CHF 4 mio. pour le fonds de péréquation.

La facture sociale et les charges péréquatives sont des estimations basées sur le taux d'imposition (58) et le nombre d'habitants de Crans (1958) en 2010, dernière année dont les comptes fiscaux sont arrêtés. Disponibles seulement à fin septembre, ces estimations des prélèvements de l'Etat doivent être portées au budget car elles sont la base de calcul des acomptes qui devront être obligatoirement versés en 2012. En raison de l'abaissement du taux communal d'imposition à 51 en 2011, il est probable que le décompte final 2011, connu seulement en octobre 2012, soit un peu inférieur tant pour la facture sociale que pour la péréquation.

Que comprend la facture sociale ? Le graphique suivant présente la répartition de la facture sociale 2010 acquittée par Crans.

Une part relativement faible de ces dépenses revient à des citoyens ou à la commune de Crans. Elles sont des dépenses de solidarité cantonale pour lesquelles la transparence d'attribution et l'équité motivent les citoyens à les assumer. Les quelques indications données ici par le canton devraient contribuer à mieux les comprendre.

Composition de la facture sociale payée par Crans
Comptes 2010 ; CHF milliers



Changement dans l'administration communale

Après presque 11 ans passés au service de la Commune de Crans en qualité de boursière communale, Mme Andrea Arn, Syndique de Buchillon, a été nommée Préfet du district de Morges au premier septembre 2011. Qu'elle soit encore chaleureusement félicitée ! C'est avec beaucoup de regrets que la Municipalité a dû renoncer à l'aide précieuse de sa boursière, fonction hélas incompatible avec celle de préfet, d'ailleurs tout comme celle de Syndique et celle de présidente de l'AdCV - Association des Communes Vaudoises.

La municipalité tient à exprimer toute sa gratitude à Mme Andrea Arn pour les excellents services rendus à la commune. Nous lui devons la bonne tenue de la comptabilité et, bien plus encore, ses conseils avisés sur les finances communales ainsi que son engagement à faire valoir nos intérêts dans sa critique de la méthode cantonale de calcul de la péréquation. C'est elle et l'AdCV qui ont œuvré pour la révision du calcul de la

facture sociale et de la péréquation afin de les répartir plus équitablement entre les communes du canton. Son action nous a fait bénéficier d'une forte diminution de ces charges au milieu des années 2010.



Andrea Arn



Dès que la nomination de Mme Arn a été connue, la Municipalité a aussitôt cherché à repourvoir ce poste. Son choix s'est finalement porté sur M. Philippe Equey, boursier adjoint de la commune de Nyon. Nous souhaitons la bienvenue à M. Equey et nous lui adressons tous nos vœux de satisfaction dans l'exercice de ses fonctions à Crans. Après une reprise partielle des activités dès mi-septembre, avec le concours de M. Frank Bataillard jusqu'à fin mars 2012, M. Equey sera pleinement responsable de la bourse communale dès le 1^{er} janvier 2012.



Philippe Equey

Echos du village



Sortie annuelle des Seniors

La journée du 2 septembre fut magnifique pour tous les seniors. Après un excellent repas préparé par Mme Anne-Claude Margot, du Café de la Versoix, nos aînés sont partis en car



pour une croisière sur le Lac de Morat. Un lumineux souvenir grâce à l'organisation et au dévouement du comité de la SDC.

Bon anniversaire M. Andina!

Le jour de son anniversaire de 90 ans, le 5 octobre dernier, M. **Fernando Andina** a reçu une délégation de la Municipalité qui lui a présenté des vœux de santé et de bonheur



pour partager de longues années auprès de son épouse Margrith.

De g. à d : M. Middleton, municipal, Mme Andina, M. Andina, Mme Pilloud, vice-syndique, Mme Vernex, greffe municipal



Pourquoi font-ils ça?

Il ne se passe guère de semaine sans qu'une annonce désagréable d'effraction, de déprédation ou d'incivilité n'arrive à la Municipalité. La vitre de la porte d'entrée de la Buvette du Port a été brisée avec une grosse pierre pour voler quelques bouteilles d'eau. A peine réparée, elle volait à nouveau en éclats, pour quelques bouteilles d'eau aussi... Les vestiaires du foot attirent les convoitises de cambrioleurs dont les dégâts coûtent bien plus cher à tous les contribuables de ce village que ce qui peut être volé. Et même le Temple n'est pas épargné! Une porte d'armoire a été forcée et un micro a disparu.

Aux vols s'ajoutent des déprédations gratuites tout aussi coûteuses pour la collectivité lorsqu'il s'agit de nettoyer les graffitis, les pelouses encombrées de détritus ou d'abattre un arbre bêtement scié à moitié!



A noter que la poubelle montrée ici était vide; il suffisait de l'ouvrir pour y jeter les sacs abandonnés autour... Les auteurs des quelques déprédations illustrées par ces photographies ne souhaitent sans doute pas que de tels actes se fassent sur leurs biens personnels.

Ski Dôle

Réduction de 50% sur les remontées pour les habitants de Crans sur présentation d'une carte de légitimation ! Détails sur

www.crans-pres-celigny.ch .

Memento

25 novembre	Nouveaux habitants
27 novembre	Marche de l'Avent
4 décembre	Loto annuel
10 décembre	Vente des sapins
13 décembre	Fête de Noël de l'école
15 décembre	Repas de Noël des Séniors

Voir également www.crans-pres-celigny.ch .

Ils sont venus au monde

Charline Corset	le 14 avril 2011
Laura Giordano	le 27 mai
Arnau Noguer Puigvert	le 24 septembre
Noé Jean Gloagen Brocard	le 4 novembre

Ils nous ont quittés

M. Jacques Filliettaz	05.04.1946– 02.08.2011
Mme Etienne Beck	10.09.1948– 19.10.2011
M. Jacques Guillet	06.08.1917– 20.10.2011
Mme Paule Chassagne	27.11.1946– 26.10.2011
Mme Nina Chatelain	08.09.1920– 29.10.2011



Informations communales

Horaires d'hiver du compost

samedis de 9h à 13h –

mercredis de 15h à 17h

Fermeture du compost : 10 décembre 2011

Reprise de l'horaire d'été : 17 mars 2012

Ramassage des ordures en fin d'année

Le mardi comme habituellement, les 27 décembre et 3 janvier.

Ramassage des sapins de Noël

2 ramassages spéciaux auront lieu les mercredis 11 et 18 janvier 2012.

Ramassage des objets encombrants et ferraille en 2012

Le ramassage des objets encombrants et de la ferraille a lieu les derniers jeudis des mois impairs.

26 janvier	29 mars
31 mai	26 juillet
27 septembre	29 novembre

Le dépôt des objets doit se faire la veille au soir ou le matin avant 6h30.

Le tri des déchets doit être fait soigneusement. En particulier les déchets de moins de 1,5 m. de long (plastique, bois, carton) peuvent être déposés lors du ramassage des poubelles chaque mardi avec les ordures ménagères.

Ce ramassage n'est pas destiné à évacuer la totalité des déchets après un déménagement ou après un chantier de transformation ou autre dans votre propriété.

Les déchets refusés par nos employés communaux devront être débarrassés par vos soins ou par une entreprise mandatée par vous.

Voir aussi le Règlement communal sur la gestion des déchets, Art. 8, qui exclut du ramassage les **appareils électriques, électroniques et électroménagers**, ainsi que les produits chimiques, huiles minérales, etc. Ces déchets **doivent être remis aux commerces où ils ont été achetés.**

Echenillage

La Municipalité rappelle aux propriétaires que l'échenillage est obligatoire selon le Code rural et foncier.

Les poils de chenilles possèdent des propriétés urticantes qui peuvent provoquer des troubles ou de graves réactions allergiques, telles des oedèmes, démangeaisons, crises d'asthme, etc. La seule lutte efficace est la lutte mécanique qui consiste à couper les nids au sécateur et à les détruire par le feu.

Le nécessaire doit être fait dès l'apparition des nids et au plus tard début de février 2012.

Les contrevenants sont informés que le Code rural prévoit une amende dans les compétences des Municipalités.

Inscription des chiens

En exécution du règlement du Conseil d'Etat du 20.12.1978, les détenteurs de chiens sont tenus de les déclarer à l'administration communale avec une copie de la feuille d'identité mentionnant le N° de la puce, le sexe, la couleur ainsi que la race.

Veuillez annoncer d'ici au 15 février 2012 :

- les chiens acquis ou reçus en 2011
- les chiens nés en 2011 et restés en votre possession
- les chiens décédés, vendus ou donnés en cours d'année 2011
- les chiens qui n'ont pas encore été annoncés

Vous pouvez déposer le document dans la boîte à lettre de l'administration, rue du Grand Pré 25 ou par mail à l'adresse suivante bureau@cransvd.ch

Nous vous rappelons que chaque chien doit porter un collier indiquant le nom, le domicile du propriétaire et/ou N° de téléphone.

Taille des haies

Nous rappelons ici les dispositions du règlement communal de police, Art. 29 :

« Les arbres, arbustes, haies, etc. plantés dans les propriétés bordières doivent être taillés avant le 31 août de chaque année, dernier délai, de manière à ne pas masquer la visibilité en général, les signaux de circulation, les plaques indicatrices des noms de rues, les numéros de maisons ou les lampes de l'éclairage public, ni gêner la circulation des piétons. Passé cette date, l'élagage sera fait aux frais des propriétaires qui auront négligé de satisfaire aux obligations ci-dessus. Cet article est notamment soumis au Code rural et foncier ainsi qu'à la loi sur les routes. »

Pour les haies contiguës au domaine public, le délai est exceptionnellement prolongé cette année jusqu'au 31.12.2011. Passé le 31 décembre 2011, l'élagage sera fait au frais des propriétaires.